

Incendie au centre médical...

Une partie de la maternité consumée par le feu



L'incendie n'aura pas épargné les billets de banque.



Le service des consultations après le passage du feu.



Le bâtiment abritant les services de la maternité.

PME
Bitam/Gabon

UN incendie d'une rare violence a détruit, dans la nuit de mercredi 28 à jeudi 29 mars dernier, une bonne partie du centre médical de Bitam. Le feu, qui s'est déclenché vers minuit, a ravagé, en quelques minutes, trois pièces essentielles de la structure: salle d'attente, bureau des consultations des femmes enceintes et salle des soins et de garde des infirmières. Heureuse-

ment, aucune perte en vies humaines n'a été enregistrée au cours de ce sinistre, en dépit d'importants dégâts matériels. La brigade-centre de gendarmerie de Bitam, qui a diligenté une enquête pour connaître les causes de cet incendie, soupçonne un court-circuit. Les infirmières de garde, cette nuit-là, ont d'ailleurs affirmé que le feu est parti du plafond, avant de se propager dans le reste de l'édifice touché. La forte pluie, accompagnée de la tornade, qui

s'est abattue dans le chef-lieu du département du Ntem toute la journée de mercredi, pourrait avoir été l'élément déclencheur de ce drame, selon une source proche du dossier. En effet, c'est après une coupure d'électricité que le feu s'est déclaré dans le bâtiment abritant les services de la maternité. Grâce à l'intervention spontanée des bonnes volontés et, surtout, des vigiles de l'Union gabonaise de banque (UGB), située à quelques mètres du centre médical, la propagation des

flammes a pu être limitée. « Les secouristes (de circonstance) ont réussi à éteindre le feu, grâce aux seaux d'eau et autres moyens de bord », ajoute la source. **COUPURES INTEMPESTIVES** • Cependant, en dépit de cet acte de bravoure, le feu avait déjà réussi à consumer le plafond, la toiture, les meubles, le matériel de bureau et certains documents médicaux, notamment des registres des consultations et de recouvrements. De même, une importante

somme d'argent, estimée à plus d'un million de francs, appartenant à une infirmière absente des lieux au moment du sinistre, a été consumée de moitié par les flammes. Les agents en service dans cette unité de soins pointent la négligence des responsables de cette structure médicale, vieille d'une cinquantaine d'années, pour expliquer cet incendie. Et pour cause ! Depuis quelques semaines, infirmières et parturientes sont victimes des coupures intempestives d'électricité,

de jour comme de nuit, à ladite maternité. Des alertes que les responsables de l'hôpital n'auraient pas prises au sérieux. Il a donc fallu que le service de la maternité soit dévasté par le feu, pour que le médecin-chef daigne enfin déployer les moyens, pour colmater les brèches. Le bâtiment endommagé croupit sous le poids des ans, tant et si bien qu'il présente de nombreuses fissures. Il menace même de s'effondrer si l'on n'y prend garde.

... et banditisme à Bitam

Présumé voleur et... violeur ?

SCOM
Libreville/Gabon

GEOVANI Allogo Nkoumou, la trentaine, vient d'être écroué à la prison centrale d'Oyem, pour vol d'un poste téléviseur de type écran plasma dans un célèbre troquet de Bitam. Le jour de son arrestation, aux environs de 22 heures, Allogo Nkoumou et ses amis passent du bon temps dans un bar très réputé du chef-lieu du département du Ntem. Au fur et à mesure que l'ambiance gagne

en intensité, il met à profit la confusion qui prévaut au sein de l'établissement commercial, pour subtiliser l'écran de téléviseur installé dans un coin isolé du local. Puis, il sort subrepticement avec l'appareil, qu'il parvient à dissimuler ensuite entre les boxes du marché municipal. Mais manque de chance, ses faits et gestes sont suivis par un de ses compagnons, M.A.N., qui ne tarde pas à le dénoncer auprès du gérant du troquet. Peu de temps après, les gendarmes, appelés par le gérant, arrivent sur les



Geovani Allogo Nkoumou aurait donné du fil à retordre aux limiers.

lieux et neutralisent Geovani. **AUDITION** • Interrogé, le mis en cause expliquera aux agents que le véritable voleur est... M.A.N., c'est-à-

dire son acolyte qui venait de le dénoncer. Ce dernier est alors lui aussi interpellé pour les nécessités d'enquête. Malheureusement, lors de la confrontation au poste de gendarmerie, sieur Allogo Nkoumou aura tout le mal du monde à convaincre les gendarmes, faute de témoin pour accréditer sa thèse. « D'autres renseignements fournis aux enquêteurs attestent qu'il serait également mêlé dans une récente affaire de viol », fait savoir une source proche du dossier. Au cours de sa garde à vue, les limiers auraient même

eu fort affaire avec lui. En effet, voyant que l'étau se resserre autour de lui, Geovani Allogo Nkoumou aurait décidé de tout casser dans les locaux de la brigade de gendarmerie. Il détruira, notamment, deux paires de menottes et la porte métallique de la chambre de sûreté. Des actes qui n'auraient fait qu'aggraver son cas, soumis au procureur d'Oyem. Après son audition par un juge d'instruction, le suspect a été mis sous mandat de dépôt à la prison centrale, en attendant son jugement.

Accident mortel de la circulation sur la Nationale 1, vendredi dernier dans la région de Kango

L'excès de vitesse, l'inexpérience du chauffeur et le mauvais état du véhicule en cause

JNE
Libreville/Gabon

ON en sait un peu plus sur les circonstances du tragique accident de la circulation qui a endeuillé des familles, le vendredi 30 mars dans la banlieue de Kango (lire notre parution du 31 mars 2018). En effet, l'excès de vitesse, l'inexpérience du chauffeur et le mauvais état du véhicule seraient à l'origine de ce drame, qui a fait trois morts et quatre blessés. Selon une source judiciaire contactée hier, le minibus de marque Chevrolet rou-

lait à une vitesse excessive, en direction de Lambaréné, avec au volant un jeune conducteur qui se serait improvisé chauffeur sur un tronçon accidentogène, qu'il ne maîtrisait pas. L'éclatement des deux roues arrière - conséquence du mauvais état des pneus et du véhicule - au même moment a fait en sorte que l'apprenti conducteur perde le contrôle de l'automobile, qui a alors effectué une sortie de route brusque sur 200 mètres. Et, pendant que le chauffeur cherchait à stabiliser le minibus pour le remettre sur la chaussée, celui-ci a effectué plusieurs ton-



Des corps sur le macadam après l'accident de la circulation de Kango vendredi dernier.

neaux. Le choc a été si violent que le chauffeur et deux passagers y ont trouvé la mort. Il s'agit des nommés Cédric Ndongo Ndongo, Lucrèce Adouma Ndala et Philippe Maganga Yénot. Quatre blessés ont également été dénombrés -

Marlyse Mayimbi, Nadine Mouyebe, Toussaint Moubagou et Prosper Abenye Meviane - qui sont actuellement en soins intensifs à l'hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba. **SANCTIONNER LES RÉCLACITRANTS** • Un autre passager, Mardochee Ndimina Ndimina, sorti indemne de l'accident, a pu poursuivre son voyage vers sa destination. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de cet accident et déterminer ses responsabilités. « Si le chauffeur avait survécu, on aurait pu le poursuivre pour homicide involontaire.

Or, il est mort. L'action pénale s'éteint donc à son encontre », explique la source. C'est l'occasion pour nous ici d'interpeller, une fois de plus, les usagers sur l'impérieuse nécessité de respecter le Code de la route en toutes circonstances, car la liberté qui est donnée à chacun appelle également à respecter celle des autres. Le ministère des Transports, les forces de l'ordre et de sécurité, dont l'une des missions consiste à vérifier l'état des véhicules et à faire respecter le Code de la route, doivent donc faire leur travail en sanctionnant les personnes en faute.